



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2020-277

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## DGA

R03-2020-12-08-002 - Arrêté désignant M DAVID délégué à la protection des données des services de L'État en Guyane (2 pages)

Page 3

DGA

R03-2020-12-08-002

Arrêté désignant M DAVID délégué à la protection des  
données des services de L'État en Guyane

*Arrêté désignant M DAVID délégué à la protection des données des services de L'État en Guyane*



Direction du juridique et du  
contentieux

*Service conseil et contentieux*

**Arrêté n°  
portant désignation d'un délégué à la protection des données  
des services de l'État en Guyane**

**Le secrétaire général  
chargé de l'administration de l'État dans le département**

**Vu** la loi n°46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligation des fonctionnaires dite loi Le Pors ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment ses articles 37 à 39 ;

**Vu** le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 9 avril 2020 nommant M. Marcel DAVID, contrôleur général des armées, directeur général de l'administration des services de l'État en Guyane, auprès du préfet de la Région Guyane, préfet de la Guyane.

**Considérant que** depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour tout organisme public ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** M. Marcel DAVID, contrôleur général des armées, directeur général de l'administration des services de l'État en Guyane, est désigné délégué à la protection des données au sein des services de l'État en Guyane.

**Article 2 :** Cette désignation court pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Guyane.

Cayenne, le 8 DÉC 2020

Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'État dans le  
département

  
Paul-Marie CLAUDON